

ARRETE MUNICIPAL N°2018-47

27 novembre 2018

**ARRETE PERMANENT DE NUMEROTAGE
ROUTE DE SARREBRUCK ET CLOS DE PLAISANCE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28 ;

Vu le permis de construire PC 057 654 17 M0001 déposé par SCI Nouvelle Pierre portant sur la parcelle cadastrée section 13 n°125, et accordé par arrêté en date du 28 août 2017 ;

Vu le permis de construire PC 057 654 17 M0003 déposé par SCI de la Nied portant sur la parcelle section 13 n°171, et accordé par arrêté en date du 31 novembre 2017 ;

Vu le permis de construire PC 057 654 17 M0005 déposé par Monsieur Gabriel et Mme Pezel, portant sur la parcelle cadastrée section 12 n°344, et accordé par arrêté en date du 30 octobre 2017 ;

Vu le permis de construire PC 057 654 17 M0007 déposé par Monsieur Ergun, portant sur la parcelle cadastrée section 12 n°159, et accordé par arrêté en date du 14 février 2018 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation des nouveaux bâtiments qui vont être construits sur ces parcelles ;

ARRETE :

Article 1 :

Les nouveaux bâtiments de la Route de Sarrebruck sont numérotés comme suit :

<i>Parcelles</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>N° affectés</i>	<i>Rue</i>
159	ERGUN Atilla	18 Bis	Route de Sarrebruck
171	SCI de la Nied	10	Route de Sarrebruck
125	SCI Nouvelle Pierre	13	Route de Sarrebruck

ARRETE MUNICIPAL N°2018-47


27 novembre 2018

Article 2 :

Les nouveaux bâtiments du Clos de Plaisance sont numérotés comme suit :

<i>Parcelles</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>N° affectés</i>	<i>Rue</i>
344	GABRIEL Yann	22	Clos de Plaisance
343	Monsieur Jaso	20	Clos de Plaisance
341	Monsieur Jaso	8A	Clos de Plaisance
342	Monsieur Jaso	8B	Clos de Plaisance

Fait à Silly-sur-Nied, le 27 novembre 2018


Signature et cachet